

Commission des interventions Séance du 29 septembre 2020

Décision CDI n° 2020-13

Subvention à l'extension du réseau d'eaux usées de la commune de Saint-Joseph (Réunion)

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la proposition d'aide financière pour le projet d'extension du réseau d'eaux usées de la commune de Saint-Joseph (Réunion).

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 758 216,26 €, soit 25,00 % du montant du projet.

ARTICLE 3 :

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la Communauté d'agglomération du Sud, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Le Directeur général de l'OFB
Pierre DUBREUIL
Le Directeur général des Ressources

Denis CHARISSOUX
Pierre DUBREUIL

La Présidente
de la Commission des interventions,



Patricia BLANC